

LA SEYNE-SUR-MER, le 13 DECEMBRE 1967

CAB/196/MJC

Monsieur ROCHE
Lotissement "Plein Soleil"

83 - TAMARIS-SUR-MER

Monsieur,

Vous êtes candidat aux élections cantonales. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

Mais puisque vous avez l'outrecuidance de jeter dans la bataille électorale votre "qualité" d'administrateur de l'Office municipal d'H.L.M. de La Seyne, je suis dans l'obligation de vous écrire. Pourquoi faire ? pour prouver que votre action a été insignifiante au sein de notre Office.

C'est facile à prouver. Un bref résumé de la vie de l'Office y suffira.

Elue en 1947, le premier souci de la municipalité a été de créer cet organisme qui, malheureusement n'existait pas dans notre cité. Ses efforts furent couronnés de succès quand, le 17 décembre 1948, fut installé le premier conseil d'administration de l'Office. J'eus l'honneur d'en être le Président. Où étiez vous alors ?

Voilà, maintenant, les dates des délibérations où l'Office décida, en votre absence, la construction des groupes H.L.M. :

- 14 janvier 1949 : Saint-Antoine.
- 16 mai 1949 : La Rouve, 1ère tranche.
- 31 mars 1950 : La Rouve, 2ème tranche.
- 4 avril 1952 : La Rouve, 3ème tranche.
- 18 juin 1953 : Stalins.
- 22 avril 1954 : Cavaillon et Mouissèques 1ère tranche.
- 3 mai 1955 : Max Barel.
- 15 juin 1956 : Berthe 1ère tranche.
- 2 mai 1957 : Gai Versant.
- 4 octobre 1957 : Mouissèques 2ème tranche.
- 20 octobre 1958 : Berthe 2ème tranche.
- 1er octobre 1959 : Berthe 3ème et 4ème tranche.
- 14 novembre 1961 : Le Floréal.
- 25 octobre 1962 : programme spécial pour les Rapatriés.
- 4 août 1963 : La Lune.

Où étiez-vous encore ?

Ce n'est que le 9 avril 1964 que Monsieur le Préfet vous a désigné comme administrateur. Le Préfet ? C'est à dire le pouvoir gaulliste ! Et votre premier acte d'administrateur a été, rappelez-vous, de vouloir m'évincer de la présidence. Vous n'avez pas réussi.

La preuve est ainsi faite que vous n'êtes pour rien dans l'efficace travail de l'Office Municipal d'H.L.M. de la Seyne.

En outre, j'estime anormal et immoral que vous jetiez dans une bataille électorale une "qualité" qui vous a été octroyée par Monsieur le Préfet et que vous ne devez en rien à la confiance des Seynois et des Seynoises. J'estime anormal et immoral que vous tentiez de vous approprier des réalisations auxquelles vous êtes pratiquement étranger.

Je vous en avais prévenu, honnêtement. Je vous avais dit : "si vous continuez à mêler l'Office d'H.L.M. aux élections, je serais obligé de mettre les choses au point." C'est fait.

Bien entendu, si vous contestez mes arguments, je suis à votre disposition pour les développer devant l'ensemble des locataires de l'Office d'H.L.M. de La Seyne.

Merle
→

T. MERLE
Député-Maire
Président de l'Office d'H.L.M.
depuis 1948.